

INFORMATIONS IMPORTANTES DU COMITÉ

Assemblée générale extraordinaire

Le conseil d'administration a fixé l'assemblée générale extraordinaire comme suit :

Samedi 17 août 2024, 16h00, La Tanière, Veysonnaz

L'ordre du jour et les explications vous seront envoyés en temps voulu par e-mail.

Nouvelle administration

Le comité examine différentes variantes pour la nouvelle administration. Il soumettra à l'assemblée générale extraordinaire une proposition correspondante, accompagnée d'une justification. L'objectif est que VIP établisse un décompte intermédiaire au 31.08.2024, qui sera contrôlé par le réviseur.

Un protocole de transfert détaillé a déjà été préparé afin de garantir que tous les dossiers et pièces justificatives ainsi que les archives puissent être transférés en bonne et due forme à la nouvelle administration.

Concierge

Lors de la réunion du comité du 22.06.2024, le comité a tenu une première discussion sur le nouveau règlement intérieur. Il est prévu de le soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire.

Celui-ci réglera entre autres le service de piquet et les points de contact en cas de dysfonctionnement dans les parties communes et dans le droit à usage exclusif.

Cheminées

Suite aux prescriptions de protection contre l'incendie, plusieurs propriétaires ont supprimé leurs cheminées. La plupart du temps, la cheminée a été fermée dans la cheminée existante. Or, il a fallu constater qu'en raison de l'absence de fermeture sur le toit (cheminée), l'eau de pluie et la neige s'accumulent dans la cheminée et peuvent provoquer des dégâts dus à l'humidité.

De plus, pour les cheminées ouvertes non utilisées, il n'est pas judicieux du point de vue énergétique, car le tube de cheminée se refroidit en hiver et apporte du froid. Les cheminées qui ne sont plus utilisées sont donc fermées sur le toit par le ramoneur, aux frais de la communauté.

Nous vous invitons donc à participer au questionnaire ci-joint.

Accès aux appartements

Nous attirons votre attention sur le fait que les copropriétaires et concierges Pierre Zulliger et Dominique Henchoz disposent d'une clé générale pour La Ramuge. Ils sont autorisés à entrer dans un appartement en cas d'urgence.

En ce qui concerne le calcul des frais de chauffage sur la base de la consommation, une entrée en collaboration avec la société TECHEM a déjà été approuvée par l'assemblée générale.

Si ils doivent entrer dans des appartements en dehors de ces compétences, l'accord des propriétaires est demandé au préalable.

Inscription sur les boîtes aux lettres

Il y a quelque temps, le comité avait décidé qu'un seul nom devait figurer sur la plaque de la boîte aux lettres. Or, la poste s'est manifestée et a exigé que les noms des propriétaires de l'appartement y figurent. Le comité a donc décidé qu'à partir de maintenant, deux noms pouvaient être mentionnés. Pour les appartements en location à l'année, les noms des locataires sont aussi demandés (plaque aux frais du bailleur).

Seul le nom du / des propriétaires sont possibles. Les doubles noms (Meierhans-Müllermann) ne sont pas possibles pour des raisons de place. Donc, sur 2 lignes :

XX Meierhans
 Müllermann

XX=numéro de l'appartement.

Les personnes qui souhaitent changer la plaque de leur boîte aux lettres peuvent le signaler au président à l'aide du formulaire d'enquête ci-joint.

Étanchéité des portes d'appartement

Dans le rapport du président à l'assemblée générale du 18.05.2024, des informations ont été données sur le renouvellement de l'étanchéité des portes des appartements. Celles-ci peuvent être recalfeutrées par Pierre Zulliger aux frais du propriétaire de l'appartement.

Nous vous invitons donc à participer au questionnaire ci-joint.

Information de la commune de Veysonnaz

En annexe, vous trouverez le bulletin d'information périodique de la commune de Veysonnaz. Le bulletin est très complet et donne beaucoup d'informations communales.

Les déclarations concernant le nouveau régime de stationnement sur la route de Pra et la Station (pages 23-25) sont particulièrement intéressantes pour tous.

Veysonnaz, le 22 juin 2024

LE COMITÉ PPE "RAMUGE